



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traçabilité des miel commercialisés

Question écrite n° 19655

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la nécessaire traçabilité des miels vendus aux consommateurs. En effet, la DGCCRF a détecté dans certains points de vente des mentions frauduleuses concernant le pays d'origine, la zone de récolte, les fleurs cultivées, ou l'adjonction excessive de sucres. De plus, l'analyse de certains lots a révélé la présence d'antibiotiques ou encore d'herbicides et insecticides potentiellement cancérigènes. Une meilleure traçabilité s'impose donc ; et il souhaiterait savoir comment le ministère souhaite imposer plus de transparence ; ce qui lui semble possible eu égard à la législation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19655

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4583

Question retirée le : 9 juillet 2019 (Fin de mandat)